

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Warden tenue le mercredi 3 novembre 2021, à 19h45, à la mairie du Village de Warden sise au 172, rue Principale à Warden.

Présences : Monsieur Philip Tétrault, maire
Monsieur Serge Blanchard, conseiller, poste numéro 1
Madame Normande Hébert, conseillère poste numéro 2
Monsieur Martin Labrecque, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Bruno Delorme, conseiller, poste numéro 6

Absent :
Monsieur Guillaume Camille, conseiller, poste numéro 3
Madame Barbara Talbot, conseillère, poste numéro 4

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Philip Tétrault.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h45, monsieur le maire, Philip Tétrault déclare la séance ouverte
(à noter que cette séance se déroule en présentiel avec masque obligatoire et un nombre de citoyens limité à 5 personnes compte tenu du variant Delta

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-11-148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2021;

2021-11-149

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2021

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le procès-verbal de séance ordinaire du 6 octobre 2021 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS;

5 CORRESPONDANCE

Le conseil constate le dépôt et accuse réception des éléments de correspondance ci-dessous présentés :

5.1 Ministère des Transports –

5.2 MRC La Haute-Yamaska :

5.2.1 Cohabitation harmonieuse en zone agricole – Un projet de concertation régionale réussi ! ;

5.2.2 La MRC Haute-Yamaska rend hommage à M.Raymond Loignon ;

5.2.3 Un franc succès pour le premier atelier de maillage de synergie Haute-Yamaska ;

5.2.4 Demande de prolongation de délai pour l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

5.3 MAMH

5.3.1 Mise à jour de la liste des élus municipaux au Répertoire des municipalités;

5.4 Bureau de la députée de Brome-Missisquoi;

5.4.1 Programme d'aide financière de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes;

5.5 Journée mondiale du diabète le 14 novembre prochain ;

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 Contrat 2021 de plus de 25,000.00 \$ et rémunération des élus;

2021-11-150

CONTRAT 2021 DE PLUS DE 25,000.00 \$ ET RÉMUNÉRATION DES ÉLUS;

Le Maire monsieur Philip Tetrault présente les fournisseurs ayant eu des contrats de plus de 25,000.00 \$, les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ et aussi la rémunération des élus.

En vertu des articles 961.3 et 961.4 du code municipal, le conseil de la municipalité de Warden vous présente les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ et aussi les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$:

Ville de Waterloo

Service incendie 27,932.00 \$

Service des loisirs 7,892.00 \$

Service Premiers répondants 4,733.00 \$

Sintra Inc.. 156,289.00 \$

Construction DJL Inc. 32,790.00 \$

Avizo Inc. 58,043.00 \$

TGC Inc. 2,090,894.00 \$

Contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ lorsque l'ensemble des contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$:

Rien à signaler

Rémunération et les allocations de dépenses reçues par le maire et les conseillers pour l'année 2021 :

Reçu de la municipalité
Annuellement :

Poste	Rémunération Total	Allocation
Maire	6,161,86	3 080,93
Conseiller	2,053.95	1,026.98
Maire suppléant	616.18	308.09

Reçu de la MRC de la Haute-Yamaska:

Le maire siège au conseil de la MRC et reçoit

13,580.39 6,790.20

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme

Appuyée par : Madame Normande Hébert

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden adopte le rapport sur les contrats de plus de 25,000.00 \$ ainsi que la rémunération des élus concernant l'année 2021 ;

ADOPTÉE

6.2 Centre d'action Bénévole aux 4 vents de Waterloo – Demande d'aide financière;

2021-11-151

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE AUX 4 VENTS DE WATERLOO – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE;

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de Waterloo (CABW) a présenté une demande **d'aide financière de 368 \$** pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le CABW est un organisme sans but lucratif à vocation sociale et humanitaire dont le mandat principal est de venir en aide aux personnes âgées et aux gens démunis ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Warden reconnaît l'importance de maintenir les services du CABW ;

Il est proposé par : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte de verser une contribution de 368 \$ au Centre d'action bénévole de Waterloo pour l'année 2022 et en autorise le déboursé ;

QUE les sommes nécessaires soient prélevées à même les crédits non autrement affectés des dépenses d'administration.

ADOPTÉE

6.3 Adhésion à l'union des municipalités du Québec ;

2021-11-152

ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec offre de nombreux services aux municipalités notamment la formation et la représentation au niveau provincial;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de Warden d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le budget 2022 de la municipalité pourra prévoir la somme de 117.27 \$ nécessaires au paiement de la cotisation ;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte d'adhérer à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2022, accepte la dépense de 117.27\$ et en autorise le déboursé;

ADOPTÉE

6.4 Formation nouveaux élus – éthiques et déontologie ;

2021-11-153

FORMATION NOUVEAUX ÉLUS – ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIE;

ATTENDU QU'une élection générale était prévue pour le dimanche 7 novembre 2021;

ATTENDU QU'à la date limite pour la réception d'une candidature, aucune opposition ne s'est manifestée pour chaque poste du conseil municipal ;

ATTENDU QUE tout nouveau membre au sein du conseil municipal doit suivre une formation en éthiques et déontologie;

ATTENDU QUE cette formation est offerte par L'UMQ et payée par la municipalité pour chaque nouvel élu au sein du conseil municipal;

Sur une proposition de : Monsieur Bruno Delorme

Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte de payer la formation des nouveaux élus, soit monsieur Guillaume Camille conseiller au poste no.3 et monsieur Bruno Delorme conseiller au poste no.6.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 Conciliation bancaire au 31 octobre 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil la conciliation bancaire au 31 octobre 2021 indiquant un solde aux livres de 29 980.90 \$.

2021-11-154

APPROBATION DE LA CONCILIATION BANCAIRE

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par : Madame Normande Hébert
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden approuve la conciliation bancaire au 31 octobre 2021, telle que présentée.

ADOPTÉE

7.2 Rapport budgétaire au 31 octobre 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport budgétaire au 31 octobre 2021 indique des revenus de 480,961.41 \$ et des dépenses de fonctionnement de 474,329.80 \$

7.3 Approbation des comptes payés au 31 octobre 2021

2021-11-155

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 31 OCTOBRE 2021

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du Village de Warden accepte les paiements effectués du 1^{er} au 31 octobre 2021 totalisant 107 838.74 \$ tels que présentés ci-après :

Comptes payés	96,986.44 \$
---------------	--------------

Salaires Nets payés	10,852.30 \$
---------------------	--------------

ADOPTÉE

7.4 Approbation des comptes à payer au 31 octobre 2021

2021-11-156

APPROBATION DES COMPTES À PAYER AU 31 octobre 2021

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

Eurofins	analyse eaux usées	130,50	130,50
Construction DJL Inc.	annulation facture achat de pierre	(32 790,05)	
	achat pierre rue du Moulin	8 940,62	
	achat pierre rue du Pont et du Moulin	32 790,05	
	achat de pierre rue du Pont	23 849,44	32 790,06
Bibliothèque publique de Waterloo	Don symbolique agrandissement Biblio	100,00	100,00
Transport J.P.D.Choquette Inc.	transport pierre trav. Rue du Pont	2 598,44	
	transport pierre trav. Rue du Moulin	1 459,03	4 057,47
Normand Jeanson Excavation Inc.	Transport pierre trav. Rue du Pont	4 036,20	
	Transport pierre trav. Rue du Moulin	1 427,98	5 464,18
Blanchard Serge	achat disque dure	155,44	
	frais de poste	67,84	223,28
			283 425,95

ADOPTÉE

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 Rapport mensuel du service de sécurité incendie pour octobre 2021;

8.2 Bulletin d'information policière de la Sûreté du Québec;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les bulletins d'information policière provenant de la Sûreté du Québec.

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Embâcle dans la rivière Yamaska sur le territoire de la municipalité de Warden ;

2021-11-157

EMBÂCLE DANS LA RIVIÈRE YAMASKA SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE WARDEN ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la visite de monsieur Patrick Meunier de l'entreprise Les bois d'eau Meunier afin de nous informer de la création d'un embâcle dans la rivière Yamaska sur le territoire de la municipalité tout près de la piste cyclable;

ATTENDU QUE le directeur général a validé auprès de la MRC la responsabilité de la municipalité face à cette situation sur la rivière Yamaska;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Meunier de l'entreprise Les Bois d'eau Meunier est bien connu auprès de la MRC Haute-Yamaska ;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Serge Blanchard

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden, après discussion et analyse de la situation, vient à la conclusion que la situation actuelle ne menace en rien la sécurité de la population et ne procédera pas au nettoyage de l'embâcle signalé par monsieur Patrick Meunier. Le conseil cependant gardera la situation sous observation et conservera les coordonnées de la firme de monsieur Patrick Meunier ;

ADOPTÉE

9.2 Octroi de contrat de déneigement concernant le chemin d'accès à l'usine de filtration ainsi que du stationnement de l'usine;

2021-11-158 OCTROI DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT CONCERNANT LE CHEMIN D'ACCÈS À L'USINE DE FILTRATION AINSI QUE DU STATIONNEMENT DE L'USINE;

ATTENDU QUE la municipalité est dotée d'une nouvelle usine de filtration d'eau situé au 2020 chemin Jones ;

ATTENDU QUE ce nouveau chemin d'accès ne fait pas partie du contrat de déneigement du réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QUE ce chemin d'accès plutôt étroit, ne convient pas avec les équipements de déneigement servant pour le réseau routier de la municipalité;

ATTENDU QUE pour les motifs ci-haut mentionnés, la municipalité a fait appel à Services Richard Lussier (div.déneigement) afin d'obtenir une offre de services pour le déneigement et entretien hivernaux du chemin Jones et du stationnement de la nouvelle usine de filtration d'eau potable;

Sur une proposition de : Monsieur Martin Labrecque

Appuyée par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden accepte l'offre de services concernant le chemin Jones et du stationnement de l'usine pour la saison hivernal 2021-22 au montant de 1,050.00 \$ plus les taxes applicables;

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 Comité consultatif d'urbanisme – renouvellement des membres ;

2021-11-159 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RENOUELEMENT DES MEMBRES;

ATTENDU QUE la municipalité du village de Warden a adopté son règlement 2014-103 concernant son comité consultatif d'urbanisme en février 2014 ;

ATTENDU QUE l'article 3 de ce règlement définit la composition de ce comité à trois membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Warden et ayant droit de vote à ladite municipalité et de deux membres du conseil municipal. L'inspecteur municipal en bâtiment et environnement agira comme secrétaire;

ATTENDU QUE l'article 4 de ce règlement définit la durée du mandat des membres du C.C.U. à deux ans ;

ATTENDU QUE suite à l'élection générale de 2021 la nomination des membres du nouveau comité consultatif en urbanisme pour la municipalité du village de Warden sont

Monsieur Serge Blanchard	membre du conseil municipal et président du Comité
Monsieur Guillaume Camille	membre du conseil municipal
Monsieur Bruno Delorme	membre du conseil municipal
Monsieur Benoît Couture	membre résident
Monsieur Jean – Claude Beaumont	membre résident
Monsieur Mathieu Charrette	membre résident
Monsieur Alexandre Beaulieu	membre résident
Monsieur Stéphane Verreault	membre résident
Madame Julie Guilmain	secrétaire

Sur une proposition de; Monsieur Serge Blanchard
Appuyé par ; Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la municipalité du village de Warden accepte la nomination des membres du comité consultatif d'Urbanisme à siéger sur le comité consultatif en urbanisme.

ADOPTÉE

10.2 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – ATTESTATION D'OFFICIALISATION DU CHEMINS JONES;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil l'attestation d'officialisation du chemins Jones reçu de la Commission de Toponymie du Québec.

10.3 Demande de prolongation de délai pour l'adoption du premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) ;

2021-11-160

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DU PREMIER PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Haute-Yamaska est entré en vigueur le 19 décembre 2014;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2021-340 amendant le SADR de la MRC de La Haute-Yamaska, en date du 4 juin 2021;

ATTENDU QU'À la suite de cette entrée en vigueur, les municipalités locales de la MRC de La Haute-Yamaska ont un délai de six mois pour procéder à l'exercice de concordance au SADR;

ATTENDU QUE la Municipalité de Warden n'a pas été en mesure de compléter, pour le 4 décembre, l'exercice de concordance réglementaire prévu par la loi et qu'à cet effet, elle doit adresser une demande de prolongation de délai;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut demander une telle prolongation de délai à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Serge Blanchard
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

QU'UNE demande soit acheminée à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, afin d'obtenir une prolongation de délai, soit jusqu'au 4 juin 2022, pour procéder à l'adoption de tout règlement de concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé entré en vigueur le 4 juin 2021 par le règlement de modification numéro 2021-340.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉE

10.4 Avis de motion – Projet de règlement de Concordance numéro 2021-156 modifiant le Plan D’Urbanisme numéro 2017-126 afin d’ajuster les limites des grandes affectations et du périmètre D’Urbanisation;

2021-11-161

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2021-156 MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME NUMÉRO 2017-126 AFIN D’AJUSTER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS ET DU PÉRIMÈTRE D’URBANISATION;

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère, **Madame Normande Hébert**, conseillère au **poste numéro 2** qu’à la présente séance du conseil, un projet de règlement **numéro 2021-156** modifiant le plan d’urbanisme **numéro 2017-126** afin d’ajuster les limites des grandes affectations et du périmètre d’urbanisation est soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus avec le dépôt de l’avis de motion. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L’assemblée publique de consultation sera tenue le 1^{er} décembre 2021 à 19h30, à Warden, à la salle municipale.

10.5 Adoption du premier projet de Règlement numéro 2021-156 intitulé “ Règlement de Concordance modifiant le Plan D’Urbanisme numéro 2017-126 afin d’ajuster les limites des grandes affectations et du périmètre d’urbanisation”

2021-11-162

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-156 INTITULÉ “ RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE PLAN D’URBANISME NUMÉRO 2017-126 AFIN D’AJUSTER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS ET DU PÉRIMÈTRE D’URBANISATION”

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement intitulé « Plan d’urbanisme **numéro 2017-126** », sous la résolution **numéro 2017-12-150**;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a adopté le règlement numéro 2021-343 visant à ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d’urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale le 14 avril 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden doit intégrer les normes du règlement dans sa propre réglementation municipale afin d’assurer la concordance;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 novembre 2021, sous la résolution **numéro 2021-11-161**;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme
Il est résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

Article 1

1.1 L'annexe A « plan d'affectation du sol » est modifié afin de revoir les limites des grandes affectations et du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la rue Bowker.

Agrandir l'affectation agroforestière à même une partie de l'affectation résidentielle.

Avant

Après



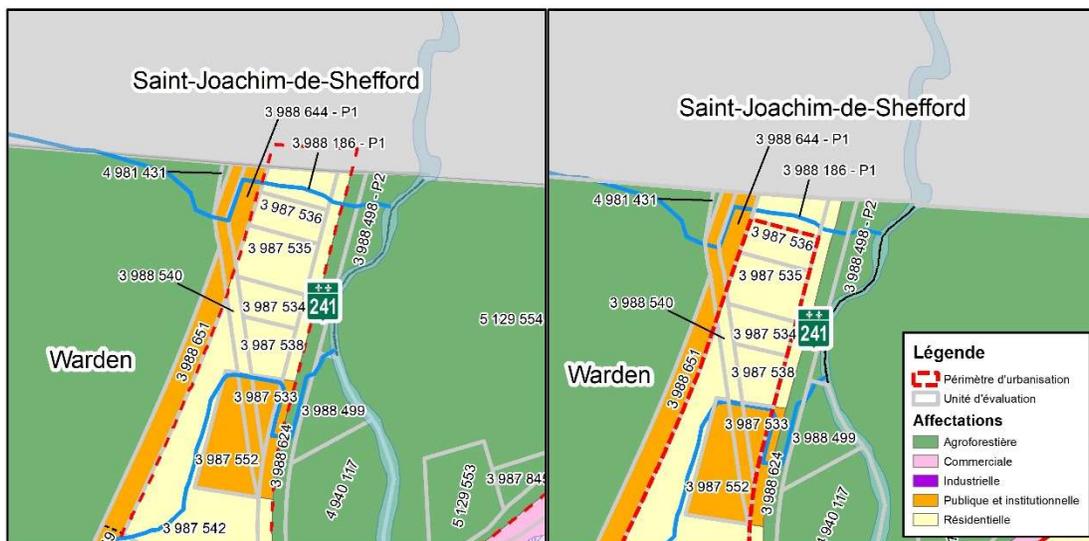
Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

1.2 L'annexe A « plan d'affectation du sol » est modifié afin de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la route Saint-Joachim-de-Shefford, en la déplaçant à la limite nord du lot 3 987 536 du cadastre du Québec.

Avant

Après

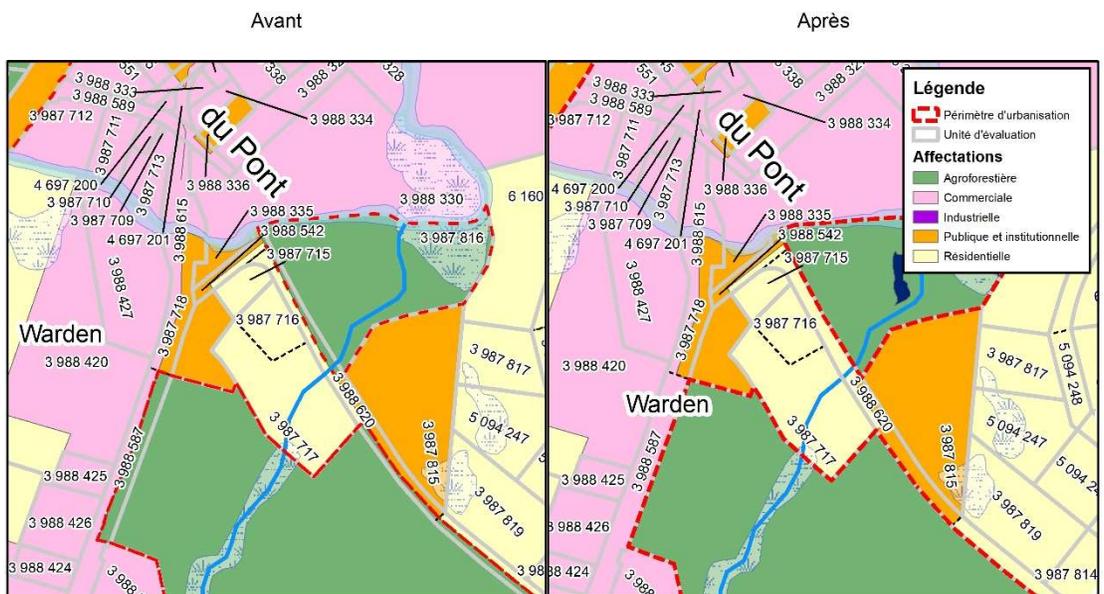


Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

1.3 L'annexe A « plan d'affectation du sol » est modifié afin de revoir les limites des grandes affectations et du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

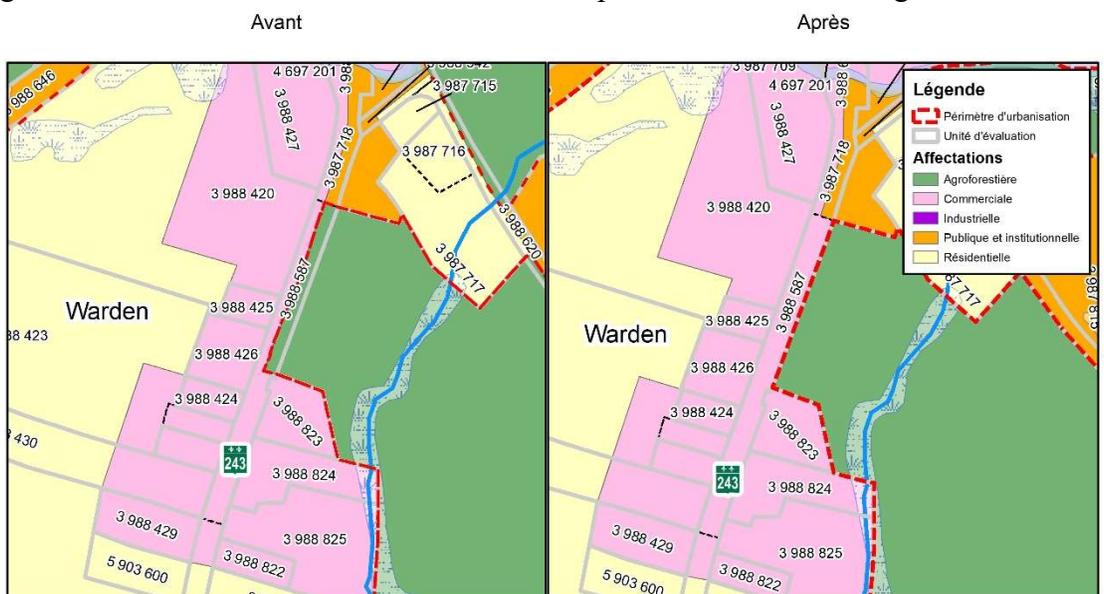
Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la rue du Moulin.

Agrandir l'affectation résidentielle à même une partie de l'affectation agroforestière.



Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

1.4 L'annexe A « plan d'affectation du sol » est modifié afin de revoir les limites des grandes affectations et du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :
 Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la rue Principale.
 Agrandir l'affectation commerciale à même une partie de l'affectation agroforestière.



Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

10.6 Offre de services concernant un poste d'inspecteur municipal;

2021-11-163

OFFRE DE SERVICES CONCERNANT UN POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL;

ATTENDU QUE la municipalité n'offre plus de service d'inspecteur le vendredi depuis le 30 juillet dernier;

ATTENDU QUE la demande des citoyens est sans cesse grandissante pour les services d'un inspecteur municipal;

ATTENDU QUE la municipalité offre présentement le service d'inspecteur que trois heures semaine le samedi matin ;

ATTENDU QUE le directeur de la municipalité a fait appel à la firme GESTIM afin de combler la demande de service d'inspecteur municipal pour la municipalité à raison d'une journée / semaine (7 heures) le vendredi de 8/h30 à 12h00 et de 12h30 à 16h00;

ATTENDU QUE la firme GESTIM a présenté une offre de services qui a été remise à tous les membres du conseil municipal afin d'y prendre la meilleure décision;

Sur une proposition de : Monsieur Serge Blanchard

Appuyé par : Monsieur Martin Labrecque

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la municipalité de Warden accepte l'offre de services de la firme GESTIM tel que présenté et mandate son directeur général afin de signer pour et au nom de la municipalité tout document pertinent avec cette offre de services.

ADOPTÉE

10.7 Avis de motion – projet de règlement de concordance **numéro 2021-157** modifiant le règlement de zonage **numéro 2017-127** afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et de certaines zones;

2021-11-164

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2021-157 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-127 AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE CERTAINES ZONES;

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère **Madame Normande Hébert**, conseillère au **poste numéro 2** qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement **numéro 2021-157** modifiant le règlement de zonage **numéro 2017-127** afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et de certaines zones est soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les élus avec le dépôt de l'avis de motion. Demande de dispense de lecture est faite par les membres de ce conseil. L'assemblée publique de consultation sera tenue le 1^{er} décembre 2021 à 19h30, à Warden, à la salle municipale.

10.8 Adoption du premier projet de règlement **numéro 2021-157** intitulé « règlement de concordance modifiant le règlement de zonage **numéro 2017-127** afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation et de certaines zones »

2021-11-165

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-157 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-127 AFIN D'AJUSTER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET DE CERTAINES ZONES »

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2017, le conseil a adopté le règlement intitulé « Règlement de zonage **numéro 2017-127** », sous le numéro de **résolution 2017-12-150**;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska a adopté le règlement numéro 2021-343 visant à ajuster les limites des grandes affectations et des périmètres d'urbanisation du territoire de la MRC de La Haute-Yamaska à la suite de la rénovation cadastrale le 14 avril 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Warden doit intégrer les normes du règlement dans sa propre réglementation municipale afin d'assurer la concordance;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 novembre 2021, sous la résolution numéro 2021-11-164;

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert

Appuyé par : Monsieur Bruno Delorme

Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

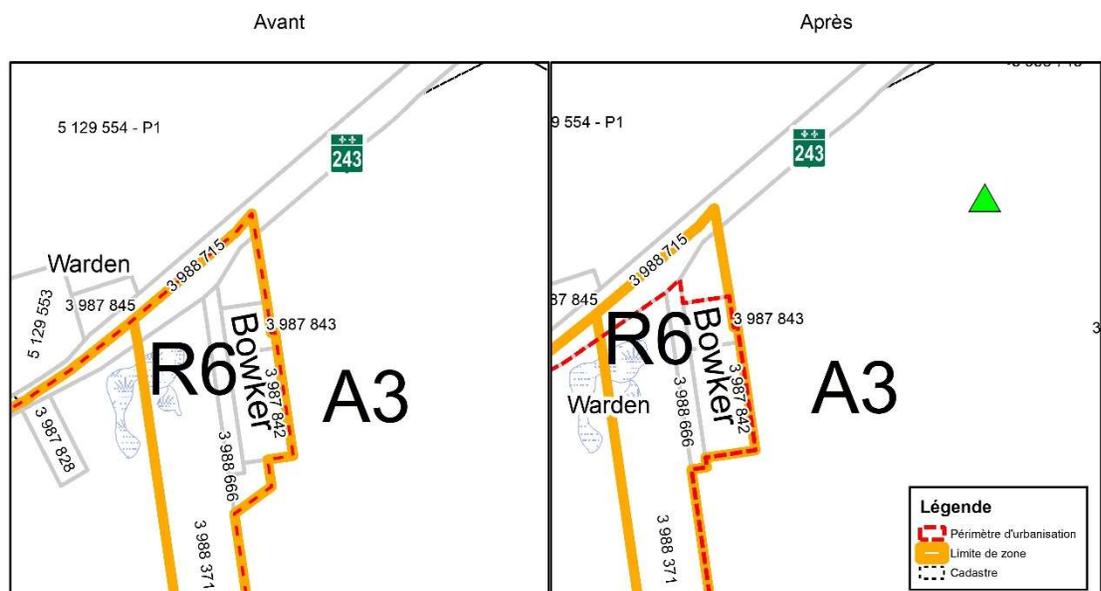
QUE le conseil de la municipalité de Warden décrète ce qui suit :

Article 1

1.1 L'annexe A « plan de zonage » est modifié afin de revoir les limites des zones R6 et A3 et du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

Agrandir la zone A3 à même une partie de la zone R6.

Modifier les limites du périmètre d'urbanisation, afin qu'elles suivent les nouvelles limites des zones A3 et R6.

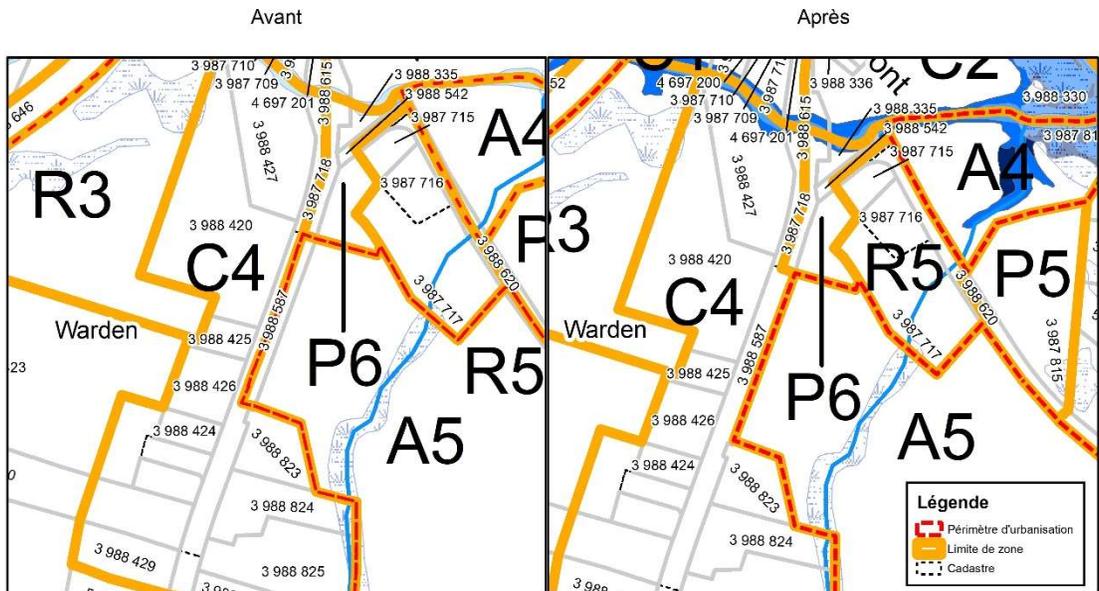


Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

1.2 L'annexe A « plan de zonage » est modifié afin de revoir les limites des zones C4 et A5 et du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

Agrandir la zone C4 à même une partie de la zone A5.

Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la rue Principale.

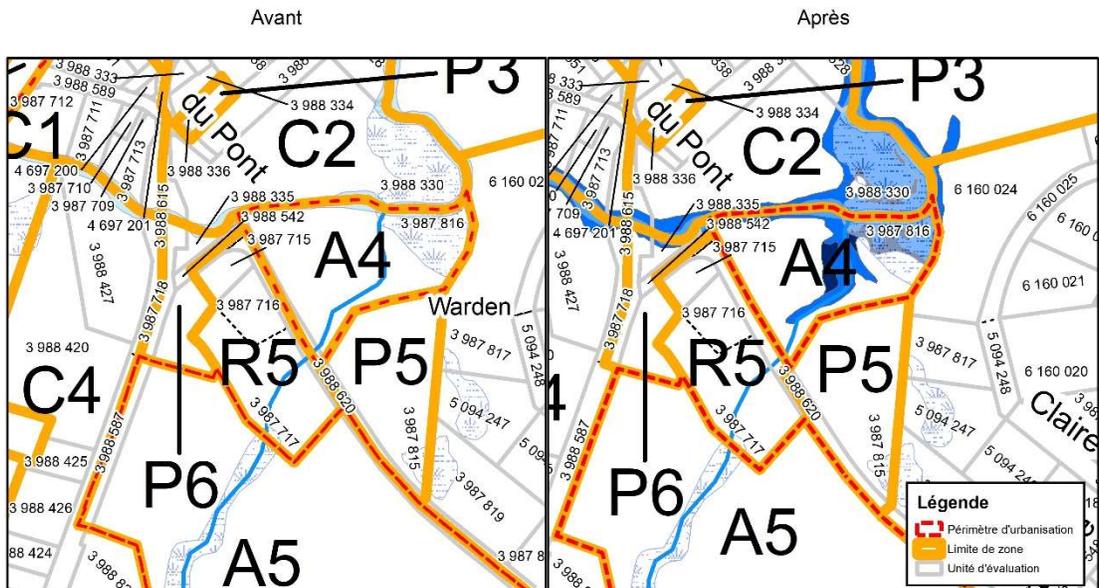


Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

1.3 L'annexe A « plan de zonage » est modifié afin de revoir les limites des zones R5 et A4 et du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

Agrandir la zone R5 à même une partie de la zone A4.

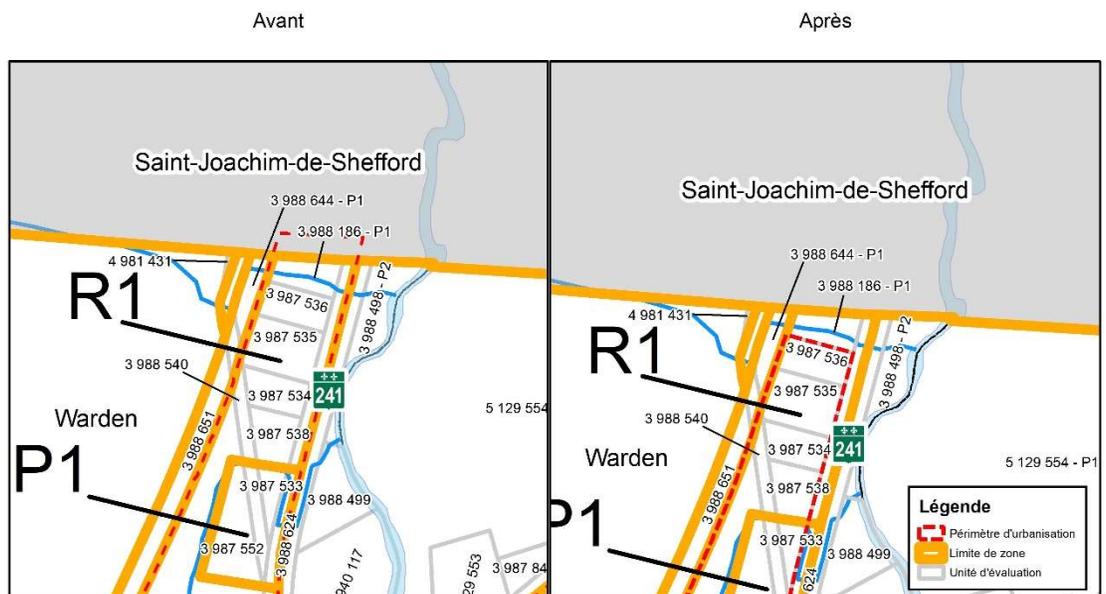
Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la rue du Moulin.



Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

1.4 L'annexe A « plan de zonage » est modifié afin de revoir les limites du périmètre d'urbanisation de la façon suivante :

Modifier la limite du périmètre d'urbanisation, près de la route Saint-Joachim-de-Shefford, en la déplaçant à la limite nord du lot 3 987 536 du cadastre du Québec.



Le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessus.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

10.9 Rapport inspectrice municipale;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil, le rapport de l'inspectrice Julie Guilmain pour le mois d'octobre 2021.

11 LOISIRS ET CULTURE

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-166

LEVÉE

Sur une proposition de : Madame Normande Hébert
Appuyée par : Monsieur Martin Labrecque
Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 19h56

ADOPTÉE

Adopter ce 1^{er} décembre 2021

Robert Désilets
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Philip Tétrault
maire